La synergie d'un réseau !

BOUCANIERS IMMOBILIER
VENTE – LOCATION – GESTION – SYNDIC
3 AVENUE DU 8 MAI 1945 – 62600 BERCK SUR MER

HONORAIRES Maximum

GESTION LOCATIVE

Location vide : 7 % H.T des loyers encaissés (+T.V.A 20.00 %)

HONORAIRES DE LOCATION

- Honoraires d'entremise et de négociation : 3 % T.T.C du loyer annuel
  A la charge du propriétaire
- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 8 €uros/m2
  A la charge du propriétaire et du locataire
- Honoraires d'établissement de l'état des lieux entrée : 3 €uros/m2
  A la charge du propriétaire et du locataire
- Honoraires de rédaction d'un bail professionnel ou commercial : 10 % du loyer annuel T.T.C, partagés de moitié entre le propriétaire et le locataire
- Prestations supplémentaires : récapitulatif des revenus fonciers : 50 € T.T.C

COPROPRIETE

➢ 2 à 10 lots (par lot principal) forfait	1700 € H.T soit 2040 € T.T.C
➢ 11 à 50 lots (par lot principal)	170 € H.T soit 204 € T.T.C
➢ Au-delà de 50 lots	140 € H.T soit 168 € T.T.C
➢ Lots annexes (par lot)	8 € H.T soit 9,60 € T.T.C

Vacation horaire

➢ H. O	66,67 € H.T soit 80 € T.T.C
➢ Affranchissement	au réel

Honoraires sur travaux sans maître d'ouvrage votés en A.G	3.00 % T.T.C sur montant T.T.C
Honoraires sur travaux avec maître d'ouvrage	1.50 % T.T.C sur montant T.T.C

TRANSACTIONS

Nos honoraires (charge acquéreur)

Maisons – appartements – immeubles :

➢ Pour les biens < 100 000 €	8% T.T.C
➢ Pour les biens entre 100 000 € et 250 000 €	6 % T.T.C
➢ Pour les biens > 250 000 €	5 % T.T.C
➢ Terrain	10 % T.T.C
➢ Immeuble collectif en réhabilitation	10 % T.T.C
➢ Fonds de commerce et locaux commerciaux	12 % T.T.C

Le tout avec un minimum de 5000 € T.T.C

TOUT REGLEMENT D'HONORAIRES DONNE DROIT A L'ETABLISSEMENT D'UNE FACTURE

N°CPI 6207 2018 000 032 892 – Délivrée par la CCI Littoral Hauts-de-France
Organisme garant VERSPIEREN – 44 Avenue Georges POMPIDOU – 92300 LEVALLOIS PERRET

Barèmes modifiés le 05/09/2025